



Depuis le 15 mars dernier le PST66 est à l'origine de plusieurs enquêtes. Elles ont été réalisées auprès de tous ses adhérents, questionnant plusieurs thématiques, pour répondre au mieux à leurs besoins. Ces dernières ont abordé :

- ▶ Des **thématiques médicales** : le suivi médical, le télétravail et son organisation, la conduite à tenir en cas de suspect COVID-19, la veille sanitaire et la réglementation,
- ▶ Des thématiques concernant la **prévention des risques professionnels** : l'évaluation des nouvelles situations de travail, l'organisation du travail/ergonomie, l'hygiène des locaux, l'actualisation du document unique, le plan de reprise d'activité,
- ▶ Une thématique **écoute et assistance psychologique**.

Les questionnaires ont été adressés par mail à tous les adhérents et sont accessibles sur le portail santé du site du PST 66.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR MA REPRISE D'ACTIVITE ?

Il sera proposé aux chefs d'entreprise de la filière tourisme un « **Kit à la reprise** » sous la forme de six étapes clés :

- 1) Proposer des **informations générales** sur le Covid-19 :
  - Fiches conseils par métiers,
  - Veille sanitaire.
- 2) Aider à l'actualisation du **Document Unique** par nos membres du pôle prévention
- 3) Planifier une **visite terrain** pour vous aider à organiser le travail dans le respect des mesures sanitaires et de votre activité  
Organisation des locaux de travail:
  - Cuisine, plonge, stockage
  - Salles de restauration, bar, comptoir
  - Parties communes (points d'eau, wc)
- 4) Analyser les **agencements extérieurs**
- 5) Proposer une **signalisation** adaptée
  - Affichage
  - Fléchage
- 6) **Sensibiliser les équipes** en place sur les mesures mises en place par votre entreprise

Un numéro dédié à ce référentiel est mis en place pour toute demande d'intervention et d'informations : **04 68 55 74 40**



**Une fois les six étapes clés effectuées et validées, un Macaron de la Prévention sera attribué au chef d'entreprise afin de l'apposer sur la devanture de son établissement.**

**Il attestera des bonnes pratiques de ce dernier par son SSTI et permettra ainsi de rassurer sa clientèle, ainsi que le chef d'entreprise en vue de la reprise d'activité.**

#### SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

- ▶ Depuis le 16/03/2020, une **cellule d'écoute et de soutien psychologique** pour les chefs d'entreprise et leurs salariés a été mise en place par le PST 66.
- ▶ Une **permanence téléphonique** est assurée avec un numéro dédié (du lundi au jeudi de 08h00 à 17h00, le vendredi de 08h00 à 16h30) : **04 68 55 74 41**

En fonction de l'analyse du besoin, le chef d'entreprise ou le salarié bénéficient d'un rendez-vous téléphonique, en respectant la confidentialité, ou d'un rendez-vous en présentiel, en appliquant les gestes barrières et les règles de sécurité inhérente au contexte sanitaire.

Ce dispositif est articulé avec un deuxième niveau de prise en charge en lien avec PRESANSE – Occitanie, qui vient en relais.

#### COMMANDE DE MASQUES

Le PST 66 peut fournir occasionnellement des masques à une entreprise qui serait en difficulté pour s'en procurer. L'adresse mail pour commander les masques est la suivante : [masquescovid@pst66.fr](mailto:masquescovid@pst66.fr)